

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'administration. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la secrétaire corporative du Réseau de transport de Longueuil et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.



ASSEMBLÉE 19-CAP-05

Procès-verbal de l'**assemblée publique ordinaire du conseil d'administration** du Réseau de transport de Longueuil, tenue conformément aux dispositions de sa loi constitutive **le jeudi 6 juin 2019** 17 h, à la salle Vieux-Longueuil du centre administratif du Réseau situé au 1150, boulevard Marie-Victorin, à Longueuil.

Sont présents formant quorum :

Monsieur Pierre Brodeur, président et maire de la Ville de Saint-Lambert
Monsieur Tommy Théberge, vice-président et conseiller de la Ville de Longueuil
Madame Marilou Alarie, conseillère de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville
Monsieur Jean-François Boivin, conseiller de la Ville de Longueuil
Madame Nancy Decelles, représentante des usagers du transport adapté
Madame Monique Gagné, conseillère de la Ville de Brossard
Monsieur Michel Lanctôt, conseiller de la Ville de Longueuil
Monsieur Jacques Lemire, conseiller de la Ville de Longueuil
Monsieur Robert Myles, conseiller de la Ville de Longueuil
Monsieur Jacques E. Poitras, conseiller de la Ville de Longueuil
Monsieur Jérôme Savaria-Carrière, représentant des usagers du transport régulier

N'a pu assister :

Madame Magalie Queval, conseillère de la Ville de Boucherville

Sont également présents :

Monsieur Michel Veilleux, directeur général
Maître Carole Cousineau, secrétaire corporative et conseillère juridique
Monsieur Daniel Jean, directeur Finances et trésorier

Le président, monsieur Pierre Brodeur, souhaite la bienvenue à tous et particulièrement à madame Marilou Alarie, nouvelle membre du conseil d'administration représentant la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville.

1. RÉSOLUTION NUMÉRO 19-66

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monique Gagné, appuyé par Jean-François Boivin :

« D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions du public

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil d'administration.

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

3. Adoption des procès-verbaux

3.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 19-67

Procès-verbal de l'assemblée publique ordinaire du 2 mai 2019

Il est proposé par Jacques E. Poitras, appuyé par Robert Myles :

« D'APPROUVER, tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de l'assemblée publique ordinaire du 2 mai 2019. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Dossiers – Mobilité durable

4.1 Modifications de service pour les assignations d'août et de novembre 2019

4.1.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 19-68

Maintien et ajustement du service

Il est proposé par Jean-François Boivin, appuyé par Nancy Decelles :

« D'APPROUVER le retour aux horaires réguliers des lignes dont l'horaire a été modifié pour la période estivale de cette année.

D'APPROUVER les modifications de service sur les lignes 1, 2, 4, 15, 16, 45, 73, 76, 77, 78, 82, 90, 261 et T89.

Ces modifications de service entreront en vigueur le 19 août 2019. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 19-69

Révision des temps de parcours

Il est proposé par Monique Gagné, appuyé par Robert Myles :

« D'APPROUVER les modifications de service pour la révision des temps de parcours sur les lignes 4, 13, 16 et 73.

D'APPROUVER les modifications de service pour la révision des temps de parcours sur certaines lignes improductives.

Ces modifications de service entreront en vigueur le 19 août 2019. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.3 RÉSOLUTION NUMÉRO 19-70

Transport scolaire intégré

Il est proposé par Jacques E. Poitras, appuyé par Nancy Decelles :

« D'APPROUVER le retour des lignes scolaires intégrées.

D'APPROUVER les modifications sur les lignes de transport scolaire intégrées 506, 689 et 690.

D'APPROUVER les modifications d'horaire sur les lignes de transport scolaire intégrées 500, 503, 504, 505, 521, 524, 525, 526, 530, 532, 533, 534, 535, 536, 538, 539, 540, 542, 544, 546, 547, 549, 550, 551, 560, 565, 570, 572, 575 et 580.

Ces modifications de service entreront en vigueur le 19 août 2019. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 19-71

Seconde prolongation du projet pilote de RTL à la demande

CONSIDÉRANT QUE le Réseau de transport de Longueuil souhaite poursuivre le projet pilote de microtransit offert à sa clientèle au moyen de nouvelles technologies pour mieux répondre à la demande;

CONSIDÉRANT QUE la clientèle de la zone desservie à Saint-Bruno-de-Montarville a répondu favorablement au nouveau service « RTL à la demande »;

CONSIDÉRANT l'importance de continuer les tests.

Il est proposé par Marilou Alarie, appuyé par Jérôme Savaria-Carrière :

« DE PROLONGER à nouveau le projet pilote RTL à la demande jusqu'au 20 décembre 2019.

Cette modification entrera en vigueur le 6 juin 2019.

Le RTL se réserve tous ses droits quant à l'implantation de mobilité à la demande dans chacune des municipalités du territoire composant l'agglomération de la Ville de Longueuil.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 RÉSOLUTION NUMÉRO 19-72

Gratuité sur les lignes 1 et 6 à l'occasion du festival « Saint-Lambert en fête »

CONSIDÉRANT QUE le Réseau de transport de Longueuil est le transporteur officiel du festival « Saint-Lambert en fête ».

Il est proposé par Robert Myles, appuyé par Jérôme Savaria-Carrière :

« D'OFFRIR un accès gratuit sur les lignes 1 et 6 le jeudi 22 août de 18 heures jusqu'à la fin du service, et du vendredi 23 août à 18 heures jusqu'à la fin du service le dimanche 25 août 2019 aux clients payant comptant ou avec des passages sur la carte OPUS ou SOLO sur présentation du coupon d'embarquement du festival « Saint-Lambert en fête ».

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 RÉSOLUTION NUMÉRO 19-73

Gratuité sur les lignes 10, 17 et 71 le 24 juin à l'occasion de l'événement « Vieux-Longueuil en fête »

CONSIDÉRANT QUE le Réseau de transport de Longueuil est le transporteur officiel de l'événement « Vieux-Longueuil en fête ».

Il est proposé par Jacques Lemire, appuyé par Tommy Théberge :

« D'OFFRIR un accès gratuit sur les lignes 10, 17 et 71 le 24 juin toute la journée aux clients payant comptant ou avec des passages sur la carte OPUS ou SOLO sur présentation du coupon d'embarquement de l'événement « Vieux-Longueuil en fête ».

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.5 RÉSOLUTION NUMÉRO 19-74

Extension du privilège familial durant la période estivale et lors des jours fériés

CONSIDÉRANT QUE le Réseau de transport de Longueuil (RTL) souhaite favoriser la mobilité des enfants et des familles dans l'agglomération de Longueuil;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement L-20 concernant les conditions au regard de la possession et de l'utilisation de tout titre de transport pour l'utilisation des services de transport collectif offerts par ou pour le Réseau de transport de Longueuil (« **Règlement** ») permet à un maximum de cinq (5) enfants, âgés de moins de douze (12) ans, accompagnant une personne âgée de dix-huit (18) ans et plus, détenteur d'un titre de transport valide, le privilège de monter à bord de tout autobus du RTL du vendredi 18 h, au dimanche jusqu'à la fin du service (le « **Privilège familial** »);

CONSIDÉRANT QUE le RTL souhaite que ses usagers bénéficient d'un privilège familial étendu pour la période estivale, soit du 24 juin au 30 août inclus, ainsi que pour les jours fériés durant toute l'année;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, une demande de dérogation en vertu de l'article 60 du Règlement auprès du Conseil d'administration de l'ARTM est nécessaire.

Il est proposé par Monique Gagné, appuyé par Jean-François Boivin :

« DE DEMANDER au conseil d'administration de l'ARTM de déroger à l'application du Règlement afin de permettre à tout usager détenteur d'un titre valide de voyager gratuitement avec des enfants, jusqu'à un maximum de 5 enfants de 6 à 11 ans, du vendredi 18h au dimanche jusqu'à la fin du service, les jours fériés ainsi que durant la période estivale, soit du 24 juin au 30 août inclus.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. **Dossiers – Gestion durable des ressources**

5.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 19-75

Octroi de contrats – Achat regroupé pour la fourniture de lubrifiants pour autobus urbains et véris – amendement no 1

Il est proposé par Robert Myles, appuyé par Jacques Lemire :

« DE MODIFIER le montant maximum autorisé par le conseil d'administration dans sa résolution no 17-53 pour la fourniture de lubrifiants pour autobus urbains et véris de la manière suivante :

Adjudicataire	Montant original	Amendement	Montant total amendé
LUBRIFIANTS PÉTRO-CANADA	394 651.69 \$	150 997.17 \$	545 648.86 \$

(taxes et provisions incluses). »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 19-76

Octroi de contrat – Services professionnels d'une firme spécialisée en gestion et en gérance de projets d'infrastructure de bâtiments

Il est proposé par Nancy Decelles, appuyé par Jacques E. Poitras :

« D'OCTROYER le contrat à la suite de l'appel d'offres public P19-018 - Services professionnels d'une firme spécialisée en gestion et gérance de projets d'infrastructure de bâtiments à compter de la présente, au seul soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage final, soit la firme « GROUPE AXOR INC. » aux prix soumis, pour un montant total estimé à 2 750 202.00 \$ (taxes incluses) pour la durée complète du contrat, conformément à la soumission déposée et aux conditions du devis, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles.

Le RTL se réserve tous ses droits quant à l'exercice de l'option de prolongation de ce contrat. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 RÉSOLUTION NUMÉRO 19-77

Octroi de contrat – Travaux d'entretien et de réfection pour abribus du RTL

Il est proposé par Jean-François Boivin, appuyé par Jérôme Savaria-Carrière :

« D'OCTROYER le contrat à la suite de l'appel d'offres public P19-006 - Travaux d'entretien et de réfection pour abribus du Réseau de transport de Longueuil (RTL) pour une durée de trois (3) ans à compter de la présente, au seul soumissionnaire conforme, soit la firme « MANUFACTURIER SHEL TEC INC. » aux prix unitaires soumis, pour un montant total estimé à 613 855,10 \$ (taxes incluses), conformément à la soumission déposée et aux conditions du devis, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 RÉSOLUTION NUMÉRO 19-78

Octroi de contrat – Acquisition de boîtes de perception

CONSIDÉRANT QUE le Réseau de transport de Longueuil (RTL) utilise des boîtes de perception qui sont installées dans les autobus;

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir des boîtes à perception;

CONSIDÉRANT QUE la firme « GARIVAL INC. » est le seul fournisseur et distributeur canadien de ces équipements tel qu'attesté;

CONSIDÉRANT QUE le RTL n'est pas tenu, en vertu du deuxième alinéa de l'article 101.1 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01), de procéder par appel d'offres lorsque l'objet du contrat est la fourniture de matériel et de service et qui est conclu avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir le matériel et les services.

Il est proposé par Jacques Lemire, appuyé par Nancy Decelles :

« D'OCTROYER le contrat de gré à gré pour l'acquisition de quinze (15) boîtes de perception au seul soumissionnaire canadien pouvant distribuer ce produit soit la firme « GARIVAL INC. », pour un montant estimé à 298 532.59 \$ (taxes incluses) conformément à l'offre de service datée du 21 janvier 2019, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles.

Que le préambule fasse partie de la présente recommandation. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5 RÉSOLUTION NUMÉRO 19-79

Dépôt – Liste des chèques émis

« PRENDRE acte du dépôt de la liste des chèques émis pour la période du 17 avril au 17 mai 2019 pour le paiement des comptes inscrits au montant de 12 377 227,50 \$. »

5.6 RÉSOLUTION NUMÉRO 19-80

Dépôt – Bons de commande, contrats et ententes de 25 000 \$ et plus – avril 2019

« PRENDRE acte du dépôt de la liste des bons de commande, contrats et ententes de 25 000 \$ et plus pour le mois d'avril 2019. »

6. **Intervention des membres du conseil**

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil d'administration interviennent à tour de rôle.

7. **Affaires nouvelles**

8. RÉSOLUTION NUMÉRO 19-81

Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le président, monsieur Pierre Brodeur, propose la levée de l'assemblée à 17 h 26. Il est appuyé par Nancy Decelles.

Pierre Brodeur
Président

Me Carole Cousineau
Secrétaire corporative